



■ Septembre 2026

■ Numéro spécial institutions

■ Pour les décideurs

acci-cavie.org

INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE AU PROFIT DE L'UNION AFRICAINE CADRE SYNTHÉTIQUE

PROPOSÉ PAR LE CAVIE



AVERTISSEMENT LÉGAL

Le présent cadre constitue une proposition soumise à titre gracieux par le Centre africain de veille et d'intelligence économique (CAVIE).

Propriété intellectuelle et droits d'auteur

Ce document constitue une œuvre originale protégée par les lois et conventions internationales relatives à la propriété intellectuelle. Le CAVIE en conserve l'ensemble des droits d'auteur et de propriété intellectuelle. Toute reproduction, représentation, adaptation ou diffusion, intégrale ou partielle, du présent document sur quelque support que ce soit est strictement soumise à la mention obligatoire de sa source et de son auteur.

Limitation de responsabilité

Les analyses, recommandations, doctrines et orientations contenues dans le présent document sont proposées sur la base des meilleures pratiques documentées et de l'état de l'art au moment de sa rédaction. Le CAVIE ne formule aucune garantie, explicite ou implicite, quant à l'exhaustivité de ces informations ni quant aux résultats découlant de la mise en œuvre de tout ou partie des recommandations formulées. En conséquence, ni le CAVIE, ni ses dirigeants, ni ses experts ne pourront être tenus responsables d'un quelconque dommage direct, indirect, accessoire ou consécutif résultant de l'utilisation, de la mise en application ou de l'interprétation du présent document par les autorités publiques, les entreprises ou tout tiers.

Confidentialité et usage

Le présent document est destiné à servir de base de réflexion et de concertation aux autorités et décideurs compétents. Son contenu ne saurait être dénaturé, falsifié ou utilisé dans un contexte contraire aux principes promus par la charte d'éthique du CAVIE.



INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE AU PROFIT DE L'UNION AFRICAINE : CADRE SYNTHÉTIQUE

Proposé par le CAVIE

Résumé exécutif

L'émergence d'un ordre multipolaire inédit met en lumière la centralité de l'information stratégique dans l'affirmation de la souveraineté des nations. L'Afrique, forte de ses ambitions d'intégration et de transformation socio-économique, se trouve confrontée à des rivalités géoéconomiques accrues qui menacent directement ses intérêts majeurs. Dès lors, l'absence d'une ingénierie décisionnelle harmonisée à l'échelle continentale expose le marché unique africain aux ingérences et à la captation de valeur par des acteurs extra-continentaux. C'est précisément pour pallier cette vulnérabilité structurelle que s'impose la nécessité de doter l'Organisation d'une architecture d'anticipation rigoureuse. La présente analyse vise à établir la pertinence et les conditions d'opérationnalisation du cadre institutionnel d'intelligence économique proposé par le Centre Africain de Veille et d'Intelligence Économique (CAVIE). Pour rendre compte de la portée de ce dispositif, notre étude abordera dans un premier temps l'ancrage des politiques publiques, développera ensuite la stratégie institutionnelle à déployer, pour enfin exposer la doctrine opérationnelle qui en garantit l'efficacité.

Dans un contexte international travaillé par la recomposition des chaînes de valeur, l'exacerbation des rivalités commerciales et technologiques entre grandes puissances, et l'accélération de la transition numérique et énergétique, la maîtrise de l'information stratégique est devenue une condition de la souveraineté économique. Pour le continent africain, cette exigence se pose avec une acuité particulière : la fragmentation des marchés nationaux, la dépendance persistante aux matières premières et aux financements extérieurs, ainsi que la concurrence pour l'accès aux ressources critiques imposent aux institutions continentales de se doter d'une véritable capacité de veille, d'anticipation et de protection de leurs intérêts économiques.

Le présent document a pour objet de proposer à l'Union africaine, un cadre intégré de politique, de stratégie et de doctrine d'intelligence économique et stratégique. Il s'appuie sur l'Acte constitutif de l'Union africaine (2000/2002), sur l'Agenda 2063 « L'Afrique que nous voulons » et sur son premier et son deuxième plans décennaux de mise en œuvre, ainsi que sur les analyses de la Banque africaine de développement (BAD) relatives aux perspectives macroéconomiques du continent. Il vise à doter l'Union africaine d'un dispositif coordonné de questionnement, de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion légaux, rapides et sécurisés du renseignement utile à la prise de décisions économiques en situation hostile, incertaine et/ou concurrentielle, en pleine cohérence avec les objectifs d'intégration continentale portés par l'Agenda 2063 et par la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

TABLE DES MATIÈRES



1. Politique publique d'intelligence économique	05
1.1 Vision et objectifs généraux	06
1.2 Principes directeurs doctrinaux	07
1.3 Gouvernance et allocation des ressources	08
2. Stratégie nationale d'intelligence économique	10
2.1 Axes stratégiques prioritaires	11
2.2 Modes d'action et répartition des ressources	11
3. Doctrine nationale d'intelligence économique	13
3.1 Principes de conduite	14
3.2 Procédures normalisées	14
3.3 Compétences et savoir-faire	15
À propos de nous	16

1. POLITIQUE PUBLIQUE D'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE

Face à l'instabilité des marchés globaux, l'affirmation d'une puissance économique continentale requiert l'élaboration d'une politique publique ambitieuse et concertée. L'absence de cadres normatifs unifiés en matière de renseignement économique affaiblit la position négociatrice de l'Afrique au sein de l'échiquier mondial. Il convient de définir une orientation claire pour coordonner la souveraineté informationnelle et la gouvernance budgétaire des 55 États membres. L'examen de cette politique publique s'articulera autour de trois composantes clés : la déclinaison d'une vision stratégique alignée sur les agendas continentaux, l'établissement de principes doctrinaux intangibles, et la structuration des organes de décision et de financement.

1. Vision et Objectifs généraux

La définition d'un cap stratégique commun constitue le préalable indispensable à toute souveraineté économique partagée. Face au risque d'asymétrie d'information face aux géants industriels extérieurs, l'Union africaine doit fixer un cap à la fois protecteur et incitatif. La sous-partie suivante précise la trajectoire prospective adoptée, avant de décliner ses finalités opérationnelles et d'en démontrer la parfaite cohérence avec les textes fondateurs de l'Organisation.



1.1.1 Vision



Faire de l'Union africaine une organisation continentale capable d'anticiper les risques économiques, de protéger le patrimoine informationnel et les intérêts stratégiques de ses 55 États membres, et d'éclairer ses instances de décision - la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, le Conseil exécutif et la Commission de l'Union africaine - par une intelligence économique fiable, partagée et actionnable, au service de l'intégration politique et socio-économique du continent. Bien que la formulation d'une ambition continentale trace la voie de la souveraineté numérique et stratégique, sa concrétisation matérielle nécessite la fixation de cibles précises et mesurables au bénéfice des institutions clés.

1.1.2 Objectif principal

L'objectif de ce cadre est de doter l'Union africaine d'un dispositif permanent de veille et d'intelligence économique et stratégique. Optique : sécuriser l'information critique relative aux négociations commerciales, aux ressources naturelles, aux corridors d'infrastructures et aux partenariats extérieurs du continent, et renforcer la cohérence des positions africaines communes sur les enjeux économiques mondiaux, conformément à l'article 3 de l'Acte constitutif de l'Union africaine. L'atteinte de cet objectif central ne saurait s'effectuer de manière isolée ; elle requiert au contraire un ancrage direct au sein de la programmation de développement à long terme de l'Afrique.

1.1.3 Alignement (Accord de Samoa)

Ce cadre est généré en cohérence directe avec les sept aspirations de l'Agenda 2063 - en particulier l'Aspiration 1 (« Une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable ») et l'Aspiration 2 (« Un continent intégré, uni politiquement, fondé sur les idéaux du panafricanisme ») - ainsi qu'avec les priorités des premier et deuxième plans décennaux de mise en œuvre de l'Agenda 2063. Ces instruments portent notamment sur l'industrialisation, l'infrastructure continentale, le marché unique du transport aérien, la libre circulation des personnes et la mise en œuvre de la ZLECAf. Ils inspirent jusqu'aux principes directeurs doctrinaux. En unifiant ainsi la vision institutionnelle et les grandes orientations du développement panafricain, l'Union africaine peut poser les bases nécessaires à la codification des normes comportementales qui doivent encadrer le dispositif.

1.2 Principes directeurs doctrinaux

L'exercice de l'intelligence économique au niveau supranational expose l'Organisation à des dérives déontologiques ou à des blocages nés de la défiance réciproque entre États. Des antécédents s'y rapportant sont solidement documentés. La fragilité des mécanismes traditionnels de partage de données soulève un problème d'étanchéité et de confiance réciproque. La suite de cette séquence détaille les règles éthiques retenues, aborde le paramétrage de la circulation des flux confidentiels, et se conclut sur le basculement doctrinal vers une posture anticipative.

1.2.1 Légalité et éthique

L'ensemble des activités de veille et de collecte d'information doit s'exercer dans le respect du droit international en général, et singulièrement de l'Acte constitutif de l'Union africaine, ainsi que des législations nationales des États membres. Ces activités s'exercent à l'exclusion de toute pratique relevant de l'espionnage industriel ou de l'ingérence dans les affaires intérieures d'un État membre, conformément au principe de non-ingérence énoncé à l'article 4 de l'Acte constitutif. Si le respect absolu de la légalité garantit la légitimité du système, la valeur opérationnelle de l'intelligence produite repose sur la fluidité des canaux de diffusion entre partenaires étatiques et régionaux.

1.2.2 Partage et sécurité

L'information stratégique collectée est partagée de manière sécurisée entre la Commission de l'Union africaine, les huit Communautés économiques régionales (CEDEAO, CEEAC, SADC, COMESA, EAC, UMA, CEN-SAD, IGAD) et les institutions financières continentales (BAD, AFREXIMBANK), selon une architecture de classification adaptée à la sensibilité des données et aux risques de fuite ou de captation par des intérêts extra-continentaux. Ce partage sécurisé d'informations de haute valeur n'a toutefois de sens que s'il s'inscrit dans une démarche temporelle active, permettant aux décideurs de devancer les crises au lieu de les subir.

1.2.3 Proactivité

Le dispositif préconisé privilégie l'anticipation des chocs économiques, géopolitiques et climatiques. Il traite des variations des cours des matières premières, ruptures de chaînes d'approvisionnement et tensions commerciales internationales, plutôt que la seule réaction aux crises. Objectif : préserver la marge de manœuvre stratégique de l'Union africaine dans ses négociations avec les partenaires extérieurs (Union européenne, Chine, États-Unis, Golfe). La clarification de ces principes éthiques et opérationnels pose des jalons solides ; elle appelle à présent une structuration institutionnelle précise capable d'exécuter la politique retenue.

1.3 Gouvernance et allocation des ressources



L'expérience a maintes fois montré que le cadre doctrinal performant reste inopérant sans un arbitrage politique de haut niveau et des ressources financières pérennes. L'hétérogénéité des mécanismes de décision régionaux et la vulnérabilité aux budgets externes constituent un frein majeur à l'indépendance stratégique. La séquence ci-après présente la hiérarchie des instances décisionnelles, définit l'ingénierie de coordination interinstitutionnelle, et traite de la sécurisation des budgets souverains.

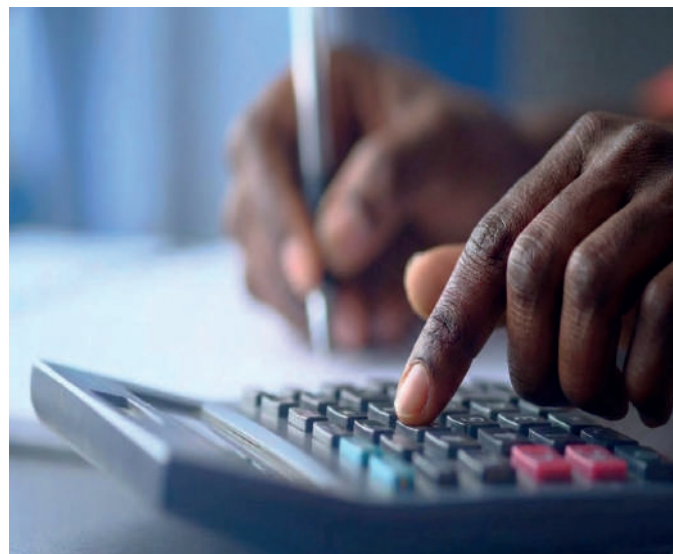
1.3.1 Autorité suprême

La Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine constitue l'autorité politique suprême du dispositif d'intelligence économique, sur recommandation du Conseil exécutif ; la Commission de l'Union africaine en assure le pilotage opérationnel. Pour traduire la volonté de cette autorité suprême en actions quotidiennes, l'installation d'une chaîne de coordination fluide entre les différentes échelles institutionnelles s'impose.



1.3.2 Coordination

La coordination du dispositif s'appuie sur le Comité des représentants permanents (COREP), les Comités techniques spécialisés compétents en matière économique, financière et commerciale, ainsi que sur une cellule dédiée rattachée à la Commission, en lien avec les points focaux désignés au sein de chaque Communauté économique régionale. L'efficacité de cette architecture de coordination demeure toutefois conditionnée par la capacité de l'Union à mobiliser des ressources financières affranchies, autant que possible, de toute influence étrangère.



1.3.3 Budget

Le financement du dispositif s'inscrit dans la trajectoire de réforme du financement de l'Union africaine engagée depuis la décision d'Kigali (2016) instaurant un prélèvement de 0,2 % sur les importations éligibles des États membres, destiné à réduire la dépendance de l'Union aux apports extérieurs. Rappelons que ceux-ci ont historiquement financé une part très majoritaire du budget-programme de l'Organisation. Ce financement préconisé visé aussi à garantir une autonomie budgétaire durable au dispositif régional d'intelligence économique. Cette autonomie financière manifeste scellerait la maturité de la politique publique continentale, offrant le socle indispensable au déploiement d'une stratégie institutionnelle d'intelligence économique adaptative.

2. STRATÉGIE D'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE

La mise en œuvre d'une politique régionale d'intelligence économique et stratégique exige son opérationnalisation à travers des choix stratégiques ciblés et des leviers d'action adaptés aux réalités du marché continental. La dispersion des efforts et le manque de synergies intersectorielles menacent la rentabilité des investissements stratégiques africains. Cette séquence examinera d'abord les quatre piliers sectoriels prioritaires de la stratégie, pour ensuite présenter la répartition des capacités techniques, humaines et partenariales requises pour leur concrétisation.

2.1 Axes stratégiques prioritaires



L'efficacité du dispositif repose sur sa capacité à cibler les domaines cruciaux où se jouent la souveraineté et la compétitivité du continent. L'atomisation des priorités économiques risque de diluer les ressources d'analyse de l'Union africaine face à des chocs multiformes. La section suivante identifie les secteurs clés exigeant un suivi informationnel prioritaire, allant des dynamiques commerciales régionales aux enjeux de financement mondial.

Quatre axes sectoriels prioritaires structurent la stratégie d'intelligence économique conçue au profit de l'Union africaine, en cohérence avec les priorités de l'Agenda 2063 :

- **Intégration économique continentale et ZLECAf** : veille sur la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine, les règles d'origine, les protocoles sur le commerce des services, l'investissement et la propriété intellectuelle, et le suivi du marché unique du transport aérien africain.
- **Paix, sécurité et stabilité économique** : suivi des interactions entre conflits, instabilité politique et vulnérabilités économiques (accès aux ressources, corridors logistiques, sécurité alimentaire), en appui au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

- **Ressources naturelles et infrastructures stratégiques** : veille sur les minerais critiques (cobalt, lithium, terres rares, bauxite), l'énergie et les grands corridors d'infrastructures continentaux (Programme de développement des infrastructures en Afrique, PIDA).
- **Financement du développement et partenariats extérieurs** : veille sur les négociations de dette, les flux financiers illicites, les partenariats stratégiques (Union européenne, Chine, États-Unis, Golfe) et la mobilisation de ressources domestiques, en lien avec la Nouvelle architecture financière africaine pour le développement (NAFAD) promue par la BAD.

Ces quatre axes d'intervention dessinant la carte des vulnérabilités et des opportunités du continent, il convient à présent de déterminer les modalités d'exécution et les instruments d'action adéquats.

2.2 Modes d'action et répartition des ressources

La couverture opérationnelle des axes prioritaires nécessite la combinaison de moyens humains, d'alliances stratégiques et d'outils technologiques de pointe. Sans l'intégration poussée du secteur privé et la modernisation des compétences, le renseignement collecté risque d'être obsolète ou inexploitable à des fins de compétitivité. La suite du document analyse le rôle du partenariat public-privé, le programme de renforcement des capacités des agents, et le choix des souverainetés numériques et technologiques.

2.2.1 Partenariats public-privé

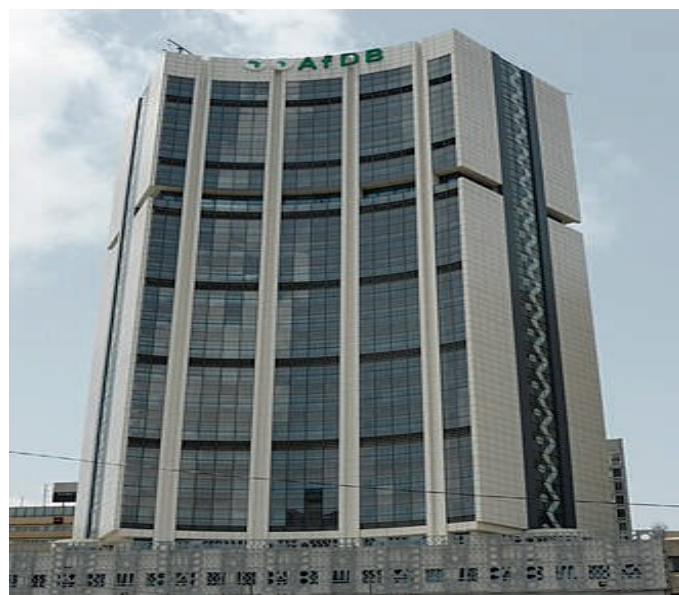
Le dispositif proposé s'appuie sur des partenariats structurés avec les institutions financières continentales - Banque africaine de développement, Afreximbank - ainsi qu'avec les chambres consulaires continentales, les fédérations patronales panafricaines et les centres de recherche économique (Union africaine - CEA/ONU, think tanks continentaux), afin de mutualiser la collecte et l'analyse de l'information économique.

Si l'ouverture aux acteurs privés et académiques démultiplie le volume de données collectées, l'exploitation optimale de cette matière première requiert des personnels hautement qualifiés.



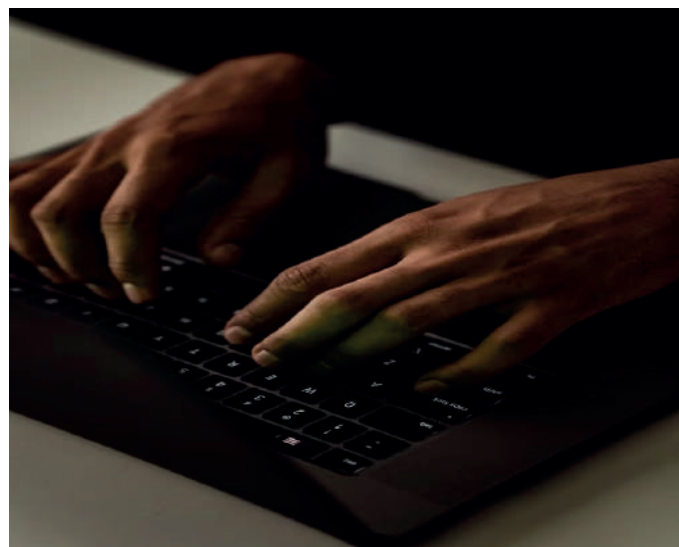
2.2.3 Technologies de veille

Le dispositif proposé intègre des outils numériques de veille et d'analyse (intelligence artificielle, traitement automatique du langage, cartographie des risques) interopérables avec les systèmes d'information des Communautés économiques régionales, dans le respect des exigences de souveraineté numérique et de cybersécurité continentale. L'agencement harmonieux des partenariats, des compétences humaines et des technologies de pointe offre ainsi à la stratégie institutionnelle les leviers nécessaires à sa mise en œuvre concrète, sous la conduite d'une doctrine opérationnelle rigoureuse.



2.2.2 Formations spécialisées

Des programmes de formation continue à l'intelligence économique sont à déployer au bénéfice des cadres de la Commission de l'Union africaine, des Communautés économiques régionales et des administrations nationales, en s'appuyant sur les capacités de formation existantes du continent (instituts diplomatiques, écoles de guerre économique, universités panafricaines). L'élévation globale du niveau de compétence du capital humain doit s'accompagner parallèlement de l'adoption de technologies décisionnelles de dernière génération.



3. DOCTRINE D'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE

L'application sur le terrain des orientations stratégiques exige un cadre normatif strict régissant le traitement quotidien du renseignement. L'absence de protocoles standardisés s'expose au risque de biais méthodologiques, de fuites d'informations critiques ou d'asymétries opérationnelles entre États. Cette séquence formalise la doctrine institutionnelle en détaillant les principes de conduite éthiques et techniques, les procédures normalisées du cycle d'information, et le développement du capital humain spécialisé.

3.1 Principes de conduite

L'efficacité du renseignement économique dépend de la qualité, de la neutralité et du niveau de protection des données traitées. L'analyse stratégique peut être altérée par la désinformation, les approches partielles ou les divulgations intempestives. Les paragraphes qui suivent définissent succinctement les standards méthodologiques requis, garantissent l'impartialité des évaluations. Ils fixent également le régime d'étanchéité de l'information sensible.

3.1.1 Rigueur méthodologique

Toute analyse produite dans ce cadre repose sur le croisement systématique de sources ouvertes vérifiées (rapports institutionnels, statistiques officielles, analyses, etc.) et sur une méthodologie de recoupement rigoureuse, excluant toute spéculation non étayée. L'application formelle de cette rigueur de collecte prémunit l'analyse des biais cognitifs, mais elle doit impérativement s'accompagner d'une neutralité politique absolue vis-à-vis des intérêts particuliers des États.

3.1.2 Neutralité et objectivité

Au sein du dispositif, l'analyse est conduite dans le strict respect de la neutralité entre les intérêts des différents États membres et des différentes Communautés économiques régionales, dans le seul intérêt de l'Union africaine dans son ensemble. Cette impartialité fonde la confiance des décideurs dans les notes transmises, dont la protection physique et logique exige des protocoles de sécurité infaillibles.

3.1.3 Confidentialité

Les informations sensibles font l'objet d'une classification stricte et d'une diffusion restreinte aux seuls organes habilités de l'Union africaine, selon le principe du besoin d'en connaître. Ces principes cardinaux assurant la crédibilité et la sécurité des travaux, il convient de les inscrire dans le déroulement systématique des procédures opérationnelles normalisées.

3.2 Procédures normalisées

La transformation de la donnée brute en renseignement stratégique exige une suite continue d'opérations encadrées et répétables. Sans séquençage rigoureux ni protection cybernétique, la chaîne de valeur de l'information s'expose à des ruptures de sécurité et à une perte d'utilité décisionnelle. La section à venir décrit la dynamique séquentielle du cycle de renseignement, détaille les protocoles de cybersécurité, et introduit la charte éthique régissant les pratiques administratives.

3.2.1 Cycle de renseignement

Le dispositif recommandé applique un cycle classique de renseignement économique : expression du besoin par les organes décisionnels, planification de la collecte, recherche et collecte multi-sources, traitement et analyse, diffusion sécurisée, puis évaluation en boucle courte permettant l'ajustement continu du dispositif. Le déroulement optimal de ce cycle opérationnel ne peut être dissocié de la mise en place d'outils de protection garantissant l'intégrité des données à chaque étape.

3.2.2 Protocoles de sécurité

L'ensemble des protocoles de sécurité de l'information mobilisés encadrent la collecte, le stockage et la transmission des données sensibles. Ces instruments incluent des mesures de cybersécurité alignées sur les standards continentaux et internationaux. Outre la sécurisation technique des réseaux, l'intégrité du système repose in fine sur l'engagement déontologique individuel des acteurs qui le servent.

3.2.3 Charte éthique

Une charte éthique commune encadre les pratiques des agents impliqués dans le dispositif, garantissant le respect des droits humains, de la légalité et des principes de bonne gouvernance portés par l'Acte constitutif de l'Union africaine. La codification de ces procédures et règles d'engagement trouve sa pleine efficacité lorsqu'elle s'appuie sur des réseaux d'experts qualifiés et une coopération internationale maîtrisée.

3.3 Compétences et savoir-faire

La pérennité de la doctrine repose sur la valeur intellectuelle des ressources humaines mobilisées et leur capacité à collaborer à l'échelle mondiale. La rapide obsolescence des connaissances géopolitiques et technologiques constitue un risque d'assèchement pour les capacités d'analyse continentales. Aussi la sous-partie finale aborde-t-elle la gestion des parcours de formation, la structuration des réseaux d'expertise panafricains, et l'établissement de partenariats scientifiques internationaux dans l'intention de contribuer à y faire face.

3.3.1 Formation continue

Le renforcement des compétences des cadres de l'Union africaine en matière de veille et d'intelligence économique s'inscrit dans la durée, à travers des cycles de formation réguliers et une évaluation continue des besoins. La montée en charge continue de la fonction publique internationale du continent gagne à être complétée par la mobilisation ponctuelle des meilleurs talents extérieurs aux

3.3.2 Réseaux d'experts

Le dispositif proposé s'appuie sur un réseau d'experts panafricains - économistes, diplomates, spécialistes sectoriels, etc. - mobilisables pour éclairer les décisions stratégiques de l'Union africaine. L'agencement de cette intelligence interne et externe renforce la compétitivité de l'Union africaine dans ses interactions avec le reste du monde.

3.3.3 Coopération internationale

Une coopération internationale plus structurée est développée avec les organisations continentales et les institutions homologues d'autres régions du monde, dans le respect de la souveraineté et des intérêts stratégiques de l'ensemble du continent africain.

Notre opinion

L'Union africaine occupe une position singulière parmi les treize cadres institutionnels examinés par le CAVIE : elle est la seule organisation à vocation véritablement continentale, dotée d'un acte constitutif contraignant et d'un agenda de transformation à long terme. L'Agenda 2063 embrasse, en effet, l'ensemble des dimensions économiques, politiques et sécuritaires du continent. Cette ambition se heurte cependant à une contrainte structurelle majeure : la dépendance persistante de l'Organisation aux financements extérieurs, qui fragilise sa capacité d'action autonome, y compris en matière de veille et d'intelligence économique. La réforme du financement engagée depuis 2016, si elle se poursuit, constitue un levier déterminant pour asseoir la crédibilité et la pérennité du dispositif proposé. Dans un contexte de résilience macroéconomique relative du continent mais aussi de tensions commerciales mondiales croissantes et de besoins de financement du développement estimés à plus de 1 300 milliards de dollars par an, un dispositif d'intelligence économique robuste et coordonné avec les Communautés économiques régionales apparaît comme un outil déterminant pour consolider les positions africaines communes et accélérer la mise en œuvre effective de la Zone de libre-échange continentale africaine.

À PROPOS DE NOUS

Le Centre africain de veille et d'intelligence économique (CAVIE) est l'organisation panafricaine de référence en matière de veille stratégique et d'intelligence économique. Sa mission est d'accompagner les États, les institutions continentales et régionales ainsi que les acteurs économiques africains dans l'anticipation des risques, la protection de leurs intérêts stratégiques et la valorisation de leurs opportunités de développement, au service d'une souveraineté et d'une compétitivité économiques africaines renforcées.

Plus de 10 ans au service des acteurs privés et publics africains



Contact

Quartier Général

contact@acci-cavie.org

(+237) 693 860 139 | (+237) 242 003 106

Bastos, Yaoundé (Cameroun)